

Plafonds PLS 2025 Accession
 (Revenu fiscal de référence figurant sur
 l'avis d'imposition 2024 au titre des revenus de l'année 2023)

Catégorie de ménage	Nombre de personnes composant le ménage	Régions autres que Paris, communes limitrophes et Ile-de-France
1	Personne seule	33 479 €
2	2 personnes ne comportant aucune personne à charge, à l'exclusion des jeunes ménages* ; -ou 1 personne seule en situation de handicap	44 710 €
3	3 personnes ; -ou personne seule avec 1 personne à charge ; -ou jeune ménage* sans personne à charge ; -ou 2 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	53 765 €
4	4 personnes -ou personne seule avec 2 personnes à charge ; -ou 3 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	64 909 €
5	5 personnes ; -ou personne seule avec 3 personnes à charge ; -ou 4 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	76 357 €
6	6 personnes ; -ou personne seule avec 4 personnes à charge ; -ou 5 personnes dont au moins 1 est en situation de handicap	86 055 €
Par personne supplémentaire		+ 9 599 €

* Jeune ménage : couple, marié ou non, dont la somme des âges est au plus égale à 55 ans.

La personne en situation de handicap est celle titulaire de la carte « mobilité inclusion » portant la mention invalidité prévue à l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles.